



Recommandé, pv, suspension/rétention

Par **Alex83210**, le **22/03/2012** à **21:46**

Bonjour,

Voilà ma question es toute bête, j'aimerais savoir dans quel cas on reçoit un recommandé pour une infraction/délit routier.

Un pv est-il reçu en recommander AR?

Les convocations, et/ou suspension de permis sont envoyé en AR ou lettre simple?

Si je poses cette question c'est que j'ai un recommandé en attente, mais je n'attends rien du tout. Si je ne vais pas chercher ce recommandé que peut-il se passer par la suite..?

Merci d'avance pour vos réponses je suis sur que je ne suis pas le seul à être/avoir été dans cette situation.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2012** à **22:43**

Bonjour,

Les avis de contravention ne sont jamais adressés pa LR/AR.

Quand aux autres hypothèses que vous proposez, ben, tant qu'on ne sait pas ce que contient de recommandé il nous est impossible de vous aider.